

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4209

présenté par
Mme Pochon

ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« du foncier »

les mots :

« de l'immobilier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la réforme de la fiscalité doit concerner l'immobilier agricole.